



CONCEVOIR ET CRÉER DES PETITES VOITURES

Majorette est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication industrielle de voitures miniatures destinées aux enfants. Les modèles sont conçus sur le site de Caluire près de Lyon, les moules sont fabriqués au Portugal ou en Chine et la production est réalisée en France ou en Thaïlande ou au Portugal.

Comme dans de nombreuses entreprises, la définition d'un nouveau produit avant son industrialisation est un processus qui est découpé en plusieurs étapes.

Réalisé principalement par le bureau d'études, ce travail implique cependant tous les services de l'entreprise.

Toute personne ou service de l'entreprise peut proposer un nouveau produit. Mais ce rôle appartient plus particulièrement au service marketing ou au bureau d'études de Majorette. Dans tous les cas, l'idée est soumise au « comité de sélection » de l'entreprise. Ce comité comprend tous les représentants de tous les services (direction, service marketing et commercial, bureau d'études) pour réunir tous les points de vue possibles (faisabilité, marché, coût...).

Si l'idée est retenue par le comité de sélection, on procède alors à une préétude commerciale et technique du produit.

L'étude d'un nouveau produit est un processus long et coûteux. Aussi, avant d'engager une telle étude, l'entreprise réalise une préétude pour valider le projet. Lors de cette phase, trois documents sont établis.

Le cahier des charges marketing

Ce document est la base de travail du bureau d'études. Il définit certaines caractéristiques du produit. Il comprend les fonctions de service, le prix de vente prévu, le type de conditionnement et les quantités prévisionnelles.

Le dossier provisoire de définition

Ce document est le résultat d'un certain nombre d'études et essais réalisés par le bureau d'études. Il comprend :

- des croquis à main levée ou des dessins des différents éléments.
- des descriptifs de tous les traitements nécessaires (peinture, décoration...)
- un organigramme général de fabrication et de montage.
- un croquis de l'emballage primaire et un dessin de l'emballage secondaire qui permet l'expédition chez les détaillants.

Un dossier provisoire d'industrialisation.

Ce dossier reprend les données techniques du dossier de définition. Il précise les pièces qui seront fabriquées dans l'entreprise, celles qui seront fabriquées par d'autres entreprises (sous-traitance) et celles qui seront achetées toutes faites.

Ce dossier comprend :

- le coût des matières, fournitures et composants nécessaires.
- les temps de fabrication prévus (donc le coût direct de production prévisionnel).
- le coût des emballages.
- les coûts prévisibles pour l'étude du produit et son industrialisation, ainsi que le délai nécessaire.
- les coûts des investissements nécessaires en outillages spécifiques.
- différents prototypes testés et validés.

Les résultats de la préétude sont présentés au comité de sélection qui décide alors si le produit est retenu, s'il est rejeté ou si un complément de préétude est nécessaire.

Si le produit est retenu, il peut alors passer **en phase d'étude**.

La phase d'étude conduit à définir parfaitement le produit et son emballage. Dans le cas de l'entreprise Majorette, l'étude comprend aussi la définition de tous les moules nécessaires à la fabrication des différents pièces.

